



Sous-direction du
recrutement

DGRH D5

Décision

portant nomination du jury d'admissibilité pour le recrutement interne d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Chargé-e de la coopération internationale, session 2022

N° J2B45IGEIOR

La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

DÉCIDE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admissibilité pour le recrutement interne d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Chargé-e de la coopération internationale, au titre de l'année 2022 :

Madame KROUBO DAGNINI Jennifer, ingénieure d'études hors classe, présidente, Université Orléans, Orléans.

Monsieur BUQUET François, ingénieur d'études hors classe, vice-président, Université d'Orléans, Orléans.

Monsieur DEVILLEZ Arnaud, ingénieur de recherche hors classe, expert, Rectorat de Rennes, Rennes.

Madame LEONARD Géraldine, ingénieure d'études de classe normale, experte, Université d'Orléans, Orléans.

Madame OUILLON Isabelle, ingénieure d'études hors classe CNRS, experte, Centre national de la recherche scientifique, Aubière.

Monsieur PERREAU Hervé, ingénieur d'études hors classe, Université d'Orléans, Orléans.

Monsieur FERRANDEZ Philippe, ingénieur de recherche de 1ère classe, suppléant, Université d'Orléans, Orléans.

Madame VILGARD Marion, ingénieure d'études de classe normale, suppléante, Université d'Orléans, Orléans.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Paris, le 18/05/2022

Pour la ministre de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation et par
délégation,

La sous-directrice du recrutement



Nadine COLLINEAU